

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 94-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or (18e).

Mmes Pauline VERON et Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission, et par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre le Département de Paris et l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or, domiciliée 7 rue des Gardes (18e) (n° Simpa 96281, n° dossier 2016-04162).

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or.

Article 3: La dépense d'un montant de 20.000 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF 55007, du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 du Département de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO